

# A quand la fin des années noires ?<sup>1</sup>

Denis Salas  
Magistrat

Je voudrais simplement me situer sur deux registres de réflexion : le premier qui est celui du diagnostic et un second qui est celui des propositions. Je crois qu'il faut aussi envisager un peu l'avenir et sortir du pessimisme ambiant. Donc, d'un côté, le pessimisme de l'intelligence pour reprendre le mot de Gramsci et, de l'autre, l'optimisme de la volonté.

## Un inquiétant repli sur une commande de sécurité

### *L'emprise du temps politique sur les temps éducatifs*

Du côté du constat avec des éléments extrêmement critiques que j'ai entendus au cours de la journée, le point, me semble-t-il, déterminant de cette reconfiguration de la délinquance des mineurs, c'est le primat de la temporalité politique, dont l'emprise est extrêmement forte sur une question qui jusque là, car je suis un vieux juge des enfants, était configurée uniquement par des psychiatres, des juges et des éducateurs.

La notion politique n'était absolument pas présente dans la réflexion collective ou individuelle que l'on pouvait avoir sur les mineurs délinquants. Or dans les rapports que vous avez cités, on voit un personnage un peu central se manifester : le maire.

Il va être appelé à jouer un rôle déterminant dans les politiques de sécurité. Il va s'entourer d'un staff de conseillers, voir de spécialistes des risques urbains, - j'y reviendrai - avec pour mandat de faire baisser cette délinquance sur son territoire, de produire des chiffres, etc...

Alors, pour moi, le constat principal de ce colloque est la démonstration de l'enjeu profond que représente la perception collective, de l'emprise que le temps politique a sur les temps éducatifs, dont le temps judiciaire, parce que justement nous avons des élus qui nous ont présenté une réflexion.

Mais je vois aussi la réalité d'un certain terrain : le temps politique. Ce n'est pas forcément le temps long de l'action éducative, ce n'est pas forcément un temps qui veut se

consacrer aux personnes, aux sujets, aux cas individuels. C'est une intervention sur les territoires, dans l'urgence, sur le court terme, dans les quartiers où ça brûle tous les jours. Une intervention, disons-le, ajustée aux attentes d'une clientèle électorale.

Ce qui me frappe beaucoup dans ce débat, du côté des politiques, c'est que nous entrons dans une insécurité imputée aux responsables politiques. Vous avez une responsabilité, une responsabilité par rapport à une attente que la population a à votre égard. Cela me semble être une configuration relativement nouvelle.

Le juge pouvait effectivement être tenu pour responsable des décisions dont il avait la responsabilité, l'éducateur des mesures qui lui étaient confiées. Maintenant, c'est le politique qui, globalement, assure un territoire et doit assumer cette responsabilité. On voit d'ailleurs dans le discours politique la personnalisation de l'engagement mis dans ce domaine : « j'ai signé un CLS<sup>2</sup>, j'ai... ». Il y a une forte appropriation. Dès lors, la tentation, à mon avis, est assez forte de choisir... une prévention à l'anglo-saxonne, liée en gros à une intervention sur l'espace public avec des résultats visibles, avec de la vidéo surveillance etc. Si ce choix a été fait d'une manière massive par les pays anglo-saxons - et pas seulement d'ailleurs - et par les élus, c'est parce que c'est visible, parce que c'est perceptible immédiatement par l'opinion, parce qu'effectivement un résultat immédiat est donné, tout en permettant d'oublier une prévention sociale individualisée et beaucoup moins dans le registre du visible.

Il y a là un premier point qui me semble important : l'agenda politique, et je crois que nous n'en sommes pas sortis, domine les réponses à la délinquance.

### *L'exigence sociale d'un rendement punitif*

Deuxième réflexion : ce qui m'a beaucoup frappé dans la discussion d'aujourd'hui, c'est l'envahissement de la cité punitive dans tous les registres que vous avez abordés (de la justice, de la police, de la prévention et même de la thérapie). Il y a une attente dans chaque institution, d'un rendement punitif.

On a évoqué très longuement ce matin

1. Intervention de Denis Salas au colloque de l'Assemblée Nationale sur la prévention de la délinquance, juin 2005 : synthèse des débats.

2. Contrat Local de Sécurité.

l'évaluation des systèmes RASED d'aide au soutien scolaire et, au contraire, l'envahissement des conseils de discipline sous forme d'exclusion ou également la saisine du délégué du procureur des cas les plus difficiles.

Nous pourrions également parler de la justice et évoquer les 90% de mesures pénales qui, aujourd'hui, relèvent de la PJJ. C'est vrai que là, effectivement, on a le sentiment d'une société punitive qui envahit progressivement toutes les sphères de l'intervention sociale et également le comportement de l'acteur. C'est vrai qu'il y a là un problème de mémoire, de transmission d'un savoir qui, jusqu'à présent, était mis en œuvre mais qui aujourd'hui est immobilisé par la sanction de la déviance.

### *Une attention ciblée sur une liste d'individus qui dérangent*

Dans un dossier qu'un de mes collègues m'a remis tout à l'heure, on voit bien comment la justice travaille sur ces questions aujourd'hui. Un commissaire divisionnaire et un procureur remettent à des juges, en réunion, une liste de mineurs multi-réitérants, dont le plus jeune a 13 ans et le plus âgé a 17 ans.

La méthode de travail me pose question : qu'est ce que cela signifie de désigner les mineurs par leur nom même si on reste là encore dans un secret partagé entre la police et la justice ?

En même temps, demain, tout cela peut voler en éclat : ces listes existent, elles sont diffusées, elles ciblent une population de jeunes en grande difficulté et une approche, je dirais, nominaliste sur les cas lourds qui sont ceux d'une juridiction des mineurs. C'est un oubli total de l'approche individualisée. On voit la tentation d'organiser le contrôle d'un groupe d'individus qui se font remarquer : le maire souhaitera obtenir également cette liste, qui mentionne l'âge des mineurs, le juge, le casier judiciaire, la scolarité, l'absentéisme... On a une série d'éléments extrêmement détaillés, personnels, qui sont diffusés sans possibilité de contrôle de la circulation de l'information. Quelqu'un évoquait tout à l'heure la fidélité au secret. Mais la fidélité, c'est de protéger les personnes et cette diffusion d'informations à caractère personnel est attentatoire à la vie privée des personnes listées et n'assure en rien la protection de la société.

On fait, au contraire, le choix d'utiliser les institutions en ciblant 24 mineurs sur un département et en oubliant totalement les exigences de la prévention, qui devrait quand même là se manifester.

### *La prévention construite à partir de catégories à risque*

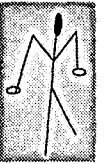
Mon troisième point dans le diagnostic est que l'on assiste au passage d'une démarche éducative qui s'adresse à l'individu à une démarche de surveillance d'une population à risque.

On a eu, en gros, une délinquance des mineurs qui s'est « arrachée » historiquement à une approche liée à l'acte. L'acte qui est effectivement ce contre quoi la justice des mineurs s'est dressée. On a voulu voir dans cet acte un symptôme de dysfonctionnement personnel, familial ou individuel. On a voulu travailler ce symptôme, sanctionner l'acte aussi mais, en même temps, travailler la cause de cet acte - qui est le symptôme - et s'attaquer par cette temporalité longue, éducative, et judiciaire qui caractérise ce qui se produit dans le secret du cabinet des juges des enfants. On n'est plus du tout dans cette configuration-là. Avec ce type de démarche on construit, l'institution construit le mineur ou les mineurs ou des groupes de mineurs ou, ce qui est encore pire, les construire comme des populations cibles, essentiellement à risque.

Donc il n'y a plus une approche en terme d'individualisme mais une approche en terme de *catégories à risque*. L'autre est forcément dangereux. Or vous connaissez comme moi les adolescents : quand vous êtes construit par une institution comme individu à risque, vous allez peu à peu ressembler au stigmaté qui vous est proposé et entrer dans la représentation identitaire que l'institution, chargée de protection, vous présente. Quant à la prévention, on passe de la personne à l'acte et aux risques, et le risque étant totalement désindividualisé, l'attention se tourne, comme si l'on était assiégé, vers notre propre protection, notre propre sécurité et nos propres enfants, nos propres institutions, qui sont menacés par les autres dangereux contre lesquels il faut évidemment lutter. Alors, nous avons effectivement une nouvelle représentation du risque. Nous pourrions l'appeler le risque délinquant.

Un bon exemple de cette nouvelle approche est donné par la loi Perben 2. Un des éléments marquants de cette loi est précisément l'extension des fichiers, qui étaient initialement applicables à des auteurs d'infractions sexuelles. Peu à peu ces lois deviennent applicables à toutes les personnes soupçonnées, pour des catégories d'infractions plus larges et indépendamment de leur âge. Vols, violences volontaires, dégradations..., c'est vraiment la peur qui envahit totalement le champ de notre vision.

Avec cette vision à risque de l'enfant délinquant, on est loin de l'enfant ramené dans le giron d'une société qui voulait le



protéger. Nous sommes, au contraire, dans la répulsion de cet enfant dangereux par rapport auquel cette technologie sécuritaire nous donne une sécurité présumée très importante.

Alors, pessimisme, mais il faut quand même reconstruire et voyons ce que l'on peut faire du côté des propositions et suggestions.

## Des facteurs de pondération

### *Des professionnels qui résistent*

Le premier point qui me vient à l'esprit c'est le mot de résistance. C'est le mot qui convient. Je fais référence à la manière dont certains juges ou travailleurs sociaux, psychologues ou intervenants ont, aux États-Unis, lutté contre la criminalisation de la société, contre l'extension de la société primitive. Lorsque nous regardons comment ces juges canadiens, certains juges américains, ont pu mener certaines expériences, que l'on appelle la justice restauratrice, comment ils ont pu évoluer, on constate que c'est vraiment la volonté qui permet de résister à l'extension de la primitivité ambiante. Par la dépénalisation, par le fait de désamorcer le regard par rapport à la délinquance, et dans le souci de proposer une offre intégrative, nous revenons au siècle fondateur qui permet à la société de se positionner dans un registre d'accueil éducatif et de ne pas voir, dans l'autre, cet être dangereux mais de voir celui qui peut contribuer à la paix sociale.

Ce qui me semble très intéressant dans ces expériences, c'est précisément l'idée que nous sommes dans une société qui vit une forme d'insécurité très forte et qui attache un prix très grand à la souffrance des victimes. La volonté d'intégrer - on connaît un peu ça chez nous avec la procédure de réparation ou la médiation, même si elles sont très peu développées -, c'est la volonté de satisfaire, à la fois, l'intérêt global de la société, l'intérêt des victimes, l'intérêt de l'auteur par une justice qui pourrait effectivement remplir ce rôle de réconciliation.

C'est comme cela que ces expériences de terrain ont pu, peu à peu, regagner une place dans l'ampleur des réponses qui sont données à la délinquance, notamment aux États-Unis mais surtout au Canada et dans d'autres pays, où l'État n'est pas très présent.

Les acteurs de terrain qui ont choisi ce mode d'action étaient fortement motivés et, malgré le manque de moyen, par leur capacité de résistance, ils sont susceptibles de renverser la tendance. C'est donc une piste qu'il faut rechercher et valoriser.

## *La construction d'un discours politique de l'action éducative*

Deuxième élément de réflexion : la construction du discours politique. On voit actuellement une sorte de « *populisme pénal* » envahir totalement le discours politique avec une facilité à entrer dans des solutions tout faites qui pourraient incarner le sentiment profond et réel du peuple et, par-delà ces médiations, pourraient le trahir.

Il se trouve que j'avais travaillé avec d'autres à la construction d'un discours politique sur la délinquance des mineurs à l'époque où Madame Guigou était ministre de la justice. J'avais été frappé d'y voir que les politiques arrivaient sur un terrain qu'ils ne connaissaient absolument pas, qu'ils avaient des références culturelles, éducatives, scolaires, de formation tout à fait différentes, et qu'ils sont peu à peu entrés dans une culture professionnelle dont ils ont emprunté, d'une certaine manière, le vocabulaire, les mots, le discours, les réflexes. Ils ont pu trouver là un discours politique pour répondre à une certaine attente collective, donc nourrir le discours politique.

Donner à cette parole une force de conviction suppose aussi, ce que nous avons fait aujourd'hui, une osmose, une rencontre, qu'il faudrait rendre plus fréquente pour essayer d'avancer dans cette direction et convaincre certains politiques que ce temps long de l'action éducative est indispensable, ne serait-ce que pour y construire une sécurité qui soit effectivement un bien commun. Il faut y associer un maximum d'institutions.

## *Nous sommes tous les gardiens de la loi*

Dernière réflexion : je m'inscris en faux par rapport à ce qu'a dit Patrick Viveret ce matin, « *Être le chef de projet de sa propre vie* ». Si nous partons de l'idée que ces jeunes, moins jeunes ou jeunes majeurs doivent effectivement être des chefs de projet, nous sommes dans une vision individualiste, une vision libérale, une vision de marché, une vision de l'acteur autonome qu'a évoqué précédemment Thierry Baranger. Si nous sommes des acteurs autonomes, alors il n'y a plus besoin d'éducateur, plus besoin de juges pour enfants, plus besoin d'élus, qui pourraient mener effectivement des politiques d'aide éducative.

Je dirais, à l'inverse, que nous sommes tous des gardiens de la loi.

Vous avez dénoncé, à juste titre, les lois Perben, mais chacun d'entre nous (procureurs, juges, éducateurs, et tous les autres) nous sommes dans l'incapacité d'interpréter ces lois.

Nous pouvons très bien ne pas appliquer ces lois. Quand on a annoncé les sanctions éducatives pour les enfants à partir de dix ans, personne ne les a appliquées. Il faut donc aussi faire confiance, je crois que c'est important de le rappeler, aux interprètes de la loi. C'est la grande leçon de notre discussion par rapport à des lois sécuritaires et une volonté de punir, extrêmement marquée d'un point de vue politique. Il y a une sorte de sagesse de la pratique éducative, judiciaire, même si j'ai évoqué une dérive possible, en même temps il y a l'intelligence de l'interprète et le savoir des citoyens.

Ces facteurs de pondération extrêmement forts me rendent relativement optimiste.

### **Résistance silencieuse ou stratégie de rupture : des raisons d'espérer**

Un mot encore : je crois que la période ouverte par la nomination du nouveau gouvernement va être sans doute un test. Nous sortons de nombreuses années de pénalisation de la délinquance de mineurs.

Elle peut à la fois susciter un regain, comme on semble le voir aujourd'hui, de démagogie sécuritaire dans un État qui s'agit beaucoup parce qu'il doute de sa capacité à assurer la sécurité civile et sociale de ces membres. Il en rajoute donc sur le plan de l'affichage, bien évidemment. Mais, si nous allons dans cette direction là, tous les éléments pessimistes que j'évoquais tout à l'heure risquent de se produire. Nous allons construire cette délinquance, nous allons la construire non plus comme un acte, non plus comme imputée à une personne mais comme un risque. Cette hypertrophie de la réponse punitive qui fait totalement disparaître le traitement social suppose de s'orienter dans une autre direction.

Nous avons beaucoup avancé aujourd'hui dans cette deuxième voie en évoquant les uns et les autres des idéaux humanistes et démocratiques qui ont fondé le droit de punir et le droit d'éducation. Laurent Mucchielli nous y a incité en proposant une démarche de rupture pour marquer ce désaccord<sup>2</sup>.

Mais ne négligeons pas, derrière cette démarche de rupture, la résistance silencieuse des véritables démocrates, face à ce risque punitif. ■

2. Dans son intervention, Laurent Mucchielli, sociologue, observait que « *pour espérer un autre futur, les travailleurs du lien social doivent répéter ensemble que la prévention et l'action éducative ne se fondent pas sur un ensemble de bons sentiments ou sur une sorte d'humanisme abstrait ; elles sont une façon d'analyser les problèmes sociaux, elles portent un idéal de solidarité dans les rapports humains, elles doivent être articulées à un projet de société* » (note de la rédaction).